



Nevers,

Le 16 mai 2022

Chers abonnés,

Vous êtes nombreux à appeler nos services au sujet du dernier courrier reçu « Facturation & Documents contractuels », voici quelques précisions :



Vous disposez déjà d'un contrat d'abonnement ?

- OUI, vous réglez un abonnement au SIAEP BOURGOGNE NIVERNAISE.
- Le contrat d'abonnement dûment rempli et signé nous permettra de mettre à jour vos coordonnées dans notre logiciel.



Vous ne trouvez pas votre N° de compteur ?

- Il correspond à votre N° de châssis indiqué sur vos factures.
- Si vous ne le trouvez pas, ça n'est pas grave, il vous suffit d'indiquer l'adresse exacte de votre compteur d'eau.



Vous ne souhaitez pas relever votre index ?

- Vous pouvez noter l'index indiqué sur votre dernière facture.
- Si vous ne le trouvez pas, ça n'est pas grave, il vous suffit d'indiquer l'adresse exacte de votre compteur d'eau.



Vous ne souhaitez pas être mensualisé ?

- Il n'y a aucune obligation. La mensualisation est un nouveau mode de règlement proposé par le SIAEP BOURGOGNE NIVERNAISE.



Vous souhaitez un prélèvement à l'échéance ?

- NON, ce mode de règlement n'est pas proposé par le SIAEP BOURGOGNE NIVERNAISE.